

## Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 15 décembre 2011

### **BUDGET 2012**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget que nous avons préparé pour l'an prochain.

Celui-ci comprend les comptes de fonctionnement et d'investissement qui se résument comme suit :

- **Compte de fonctionnement :**

Charges	CHF	2'294'416.—
Revenus	CHF	2'370'098.—
Bénéfice du compte de fonctionnement	CHF	75'682.—

Le budget qui vous est présenté n'a pas pris en compte le résultat du vote sur la fusion des communes du Val-de-Ruz et les éventuels reports de charges du canton, qui devront être avalisés par le Grand Conseil. Ces décisions sont intervenues trop tard dans le processus, alors qu'un budget définitif devait être présenté à la Commission financière du 23 novembre 2011. Par conséquent, des dépenses supplémentaires ou des recettes en moins ne peuvent être exclues. Bien entendu, elles resteront soit dans le montant de la compétence du Conseil communal (max. CHF 10'000.--/cas), soit il s'agira de charges imposées par l'Etat. A défaut, nous requerrions une acceptation de votre part avant d'engager de nouvelles dépenses.

De manière générale, notre commune voit ses recettes fiscales des personnes physiques augmenter substantiellement suite à des arrivées de contribuables, compensant les départs enregistrés en 2009 et 2010. De plus, la diminution du montant de notre versement au fonds de péréquation a un impact majeur, car il passe de CHF 151'571.— en 2011, à CHF 46'000.— budgétisé pour 2012.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques générales suivantes :

- **0. Administration :** conformément à la décision du Conseil d'Etat, l'échelon automatique est accordé à l'ensemble du personnel de la fonction publique.
- **01. Sécurité publique :** ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie. Les coûts du SPVDRO sont en baisse, car la remise à niveau du matériel est maintenant terminée.

- **02. Enseignement et formation** : en préambule, il est à rappeler que les communes membres de l'EORéN prendront encore en charge les dépenses relatives à leur école jusqu'à la fin de l'année civile 2012. Les augmentations salariales s'inscrivent selon les mêmes principes que pour l'administration. En raison de l'effectif et du nombre de degrés par classe, nous avons pris en compte un ½ poste d'enseignant(e) pour de l'appui, en plus des deux autres postes fixes, du soutien pédagogique et de l'éducation par le mouvement.
- **03. Culture – loisirs - sports** : les dépenses concernent essentiellement l'amortissement, les intérêts et l'entretien courant de la place de jeux, ainsi que les frais de fonctionnement du temple de Coffrane, géré par la Paroisse civile.
- **04. Santé** : la charge principale est notre participation au service d'ambulance, situé dans le complexe de la Maladière.
- **05. Prévoyance sociale** : de plus en plus de personnes sollicitent l'intervention de l'aide sociale de manière durable, notamment celles rejetées du dispositif d'assurances sociales fédérales (LACI, LAI). De plus, comme expliqué dans les différentes rubriques, des reports de charges seront soumis au Grand Conseil.
- **06. Trafic** : même augmentation salariale que pour le reste des employés. L'augmentation de la participation aux transports publics s'explique par de nouvelles prestations ferroviaires entre Neuchâtel et Le Locle, l'introduction de matériel roulant Domino sur les lignes CFF du Canton et de nouveaux trolleybus sur les lignes TN.
- **07. Protection et aménagement de l'environnement** : à l'instar de 2010 et 2011, il est prévu de remplacer une série d'anciens compteurs d'eau chez les abonnés. L'amortissement des investissements est en hausse, suite aux travaux d'adduction en eau du quartier Le Biollet et à la réfection d'une cuve du réservoir d'eau potable.

Le mode de financement des déchets est totalement revu, suite à l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- **08. Economie Publique** : le résultat de ce chapitre dépend de la qualité des bois mis en vente, ainsi que des prix sur le marché. La coupe s'avère être de moindre qualité par rapport à celle de 2011 et les prix sur le marché sont en légère baisse.
- **09. Finance et impôts** : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. Comme il a déjà été relevé plus haut, l'arrivée de nouveaux contribuables, notamment dans les nouvelles constructions, a permis de rétablir la situation préoccupante qui avait été évoquée lors de l'élaboration du budget 2011. De manière générale, les chiffres 2012 se baseront principalement sur les taxations 2011, voir 2010, qui devraient encore enregistrer une progression des revenus. Toutefois, au vu de la dégradation économique actuelle sur le plan international, une baisse des recettes fiscales est certainement à prévoir pour les années suivantes.

- **Compte des investissements :**

Dépenses	CHF	18'000.—
<u>Revenus</u>	<u>CHF</u>	<u>0.—</u>
Total dépenses d'investissement	CHF	18'000.—

Suite à une demande d'un habitant et à une évaluation effectuée par l'Inspecteur cantonal de la signalisation, il est nécessaire d'aménager un trottoir et un passage piétons pour sécuriser l'accès au chemin du Côteau depuis la Grand-Rue. L'étude de ce dossier doit encore être finalisée, afin de pouvoir présenter une demande de crédit au Conseil général, en principe au mois d'avril 2012.

En conclusion, même si le redressement des finances à court terme paraît réjouissant, il doit être rappelé que beaucoup de facteurs extérieurs, sur lesquelles nous n'avons aucune influence, peuvent rapidement inverser cette tendance dans une petite commune. Par exemple, si la réforme de la fiscalité des personnes physiques devait aboutir totalement, elle nous ferait perdre plus de CHF 200'000.— de recettes, nous faisant à nouveau passer dans des chiffres rouges à moyen terme.

Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 28 novembre 2011